

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2015

Présents : Mesdames Hélène CASTELLS, Geneviève QUERTAIMONT, Véronique BROUTIN, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Catherine VIGNES.

Messieurs Patrick VIGNES, Jean-Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Marc LEON.

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

Procurations : Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES
Francis BRIULET à Bernard CAZAUX
Danièle METAIS à Geneviève QUERTAIMONT
Yves LANSAC à Nicole MONNET

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2015.

Point 2 : Travaux de mise en accessibilité et réfection des blocs sanitaires et vestiaires du Gymnase.

Point 3 : Rapport annuel du délégataire VEOLIA, assainissement collectif année 2014.

Point 4 : Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 heures

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2015

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2015 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2015.

Point 2

- Travaux de mise en accessibilité et réfection des blocs sanitaires et vestiaires du Gymnase

➔ Marché de travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la consultation lancée en date du 11 mai 2015, et dont la date limite de remise des offres a été fixée au 10 juin dernier. Monsieur le Maire informe également qu'à la suite de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 24 juin dernier, l'équipe de Maîtrise d'Œuvre a présenté son analyse des offres. Monsieur le Maire donne une lecture commentée de ce document (voir Annexe 1).

L'ensemble des Membres du Conseil Municipal, et notamment Messieurs Bernard CAZAUX et Jean-Charles ROUMY interviennent tour à tour pour donner leur sentiment.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, de retenir les conclusions de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre contenues dans le rapport d'analyse des offres,
- d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants à savoir:

N° Lot	Intitulé lot	Entreprise	Montant HTVA
LOT 1	Gros œuvre –Plâtrerie - Faïence	DMB	12 005,00€
LOT 2	Carrelage - Faïence	DMB	19 025,00€
LOT 3	Menuiseries extérieures	Menuiserie Habitat	7 036,00€
LOT 4	Peinture	Brice CAMBON	4 286,67€
LOT 5	Plomberie Sanitaire– Chauffage - VMC	APICS	26 280,36€
LOT 6	Electricité générale	BALDES	2 408,35€

➔ Mission SPS

Monsieur le Maire donne une lecture commentée de la proposition de la SARL Management Coordination, d'un montant de 720,00 € HT, correspondant à la mission de coordination SPS relative à ces travaux.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de retenir cette proposition.

Point 3

- **Rapport annuel du délégataire VEOLIA, assainissement collectif année 2014**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX donne une lecture commentée du rapport annuel du Délégataire (VÉOLIA) de l'année 2014.

Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des membres présents.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'adopter ce rapport.

Point 4

- **Questions diverses**

➔ **Désignation d'un élu référent sécurité routière**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière menée par les services de la Préfecture, il appartient à la Commune de désigner un élu référent sécurité routière qui constituera un relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux.

L'élu référent sécurité routière pourra contribuer :

- d'une part, à la prise en compte de la sécurité routière dans les aménagements mis en place sur la Commune,
- d'autre part, à l'élaboration, avec l'appui des services de l'Etat, d'actions de prévention en milieu scolaire, lors des festivités locales, notamment en direction des plus jeunes, mais aussi des séniors qui ont payé, ces derniers mois, un lourd tribut à l'insécurité routière.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de désigner Monsieur Francis BRIULET référent sécurité routière.

➔ **Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF 2015**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il leur appartient d'arrêter le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public GrDF, étant précisé qu'en Conseil Municipal en date du 30 juin 2014, le taux a été fixé à 0,035 € le mètre et que la longueur de canalisation de distribution à prendre en compte représente 17 176 mètres.

Monsieur le Maire précise également que, pour l'année 2015, le montant plafond de la Redevance Communale (P.R.) s'établit, selon la formule de calcul à 665,00 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'arrêter l'état des sommes dues par GrDF, au titre de l'Occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, à 665,00 € pour la redevance 2015.

➔ **Préfinancement des attributions du FCTVA**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY expose les modalités de réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 19 903 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

L'ensemble des Membres du Conseil Municipal interviennent tour à tour pour donner leur sentiment.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, de retenir les caractéristiques principales du Prêt à savoir :**

Montant du prêt: 19 903 Euros

Taux fixe: 0 %

Durée du prêt: 29 mois

Dates de remboursement en capital:

- 9 951.50 Euros en Décembre 2017,
- 9 951.50 Euros en Avril 2018.

- **d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.**

➔ **Remboursement sinistre du 30 janvier 2015**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dégradation d'1 barrière de sécurité (au niveau de la Rue Maréchal Foch /D 935) en date du 30 janvier 2015, une déclaration de sinistre a été faite aux Assurances ALLIANZ BRUNET.

Il informe que les travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise MALET, et que la facture a été transmise à l'assureur pour remboursement.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accepter la somme de 1 032,00 € en règlement de ce sinistre.

➡ **Echange DE GINESTET/Commune de Laloubère**

Dans le cadre de l'opération d'échange entre la Famille DE GINESTET et la Commune, Monsieur le Maire indique qu'à la suite de contacts entre Messieurs Francis BRIULET, Bernard CAZAUX et les intéressés, via notamment Maître Anthony VICIANA, ce dernier a fait parvenir le projet d'acte de constitution de servitude de passage modifié.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX intervient pour présenter ce document.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 30.

- oOo -